



PERSONNELS ADMINISTRATIFS QUELLE REVALORISATION 2024 ?

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les dernières annonces ministérielles concernant le pouvoir d'achat des personnels administratifs sont très loin des attentes des agent·es. En effet, le ministre Guerini a balayé d'un revers de main toute discussion autour de la valeur du point et la mise en place de nouvelles grilles.

Encore une fois, les personnels de catégorie C sont exclus de toute négociation dans notre ministère. Les personnels de catégorie A et B devront se contenter d'une revalorisation indemnitaire (IFSE et CIA).

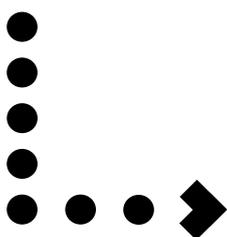
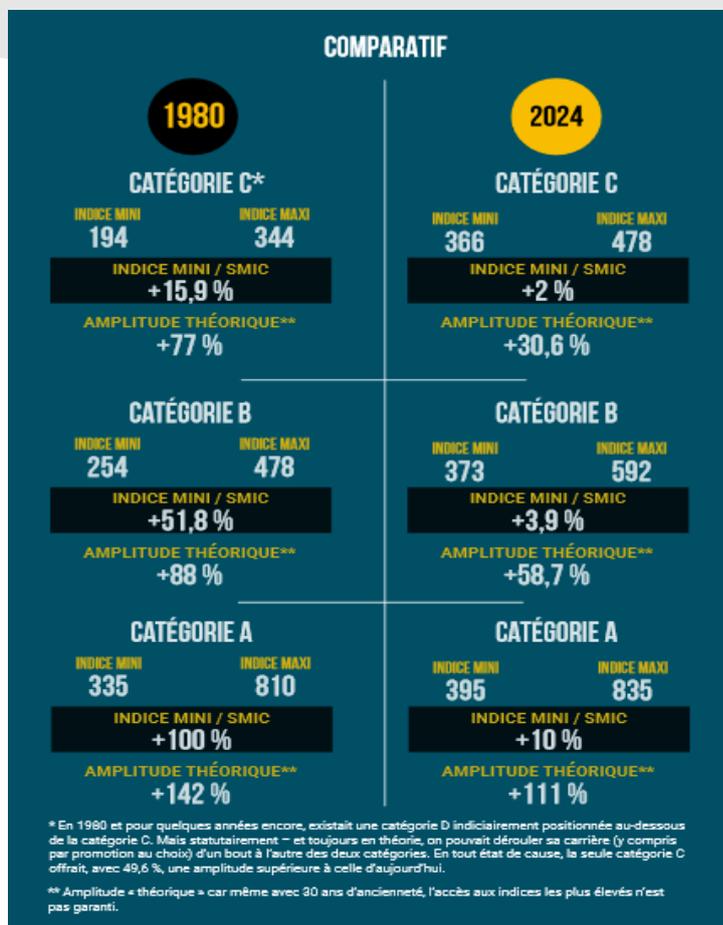
Pour la CGT Éduc'action, le compte n'y est pas !

LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT

Nul ne peut le contester : les trop faibles augmentations puis le gel quasi complet, de 2010 à 2021 inclus, de la valeur du point d'indice ont gravement fait décrocher les salaires face à l'inflation. Les octrois de points uniformes intervenus depuis plus de 20 ans cumulés à toutes les réformes catégorielles ne compensent pas ce décrochage.

De fait, l'ensemble des données mises en avant traduisent non seulement un délitement catastrophique des carrières, un affaissement préoccupant de la reconnaissance des qualifications mais, également, des pertes de pouvoir d'achat cumulées d'une ampleur inédite.

Les augmentations insuffisantes perçues au titre des années 2022-2023 viennent alourdir l'addition pour les plus de cinq millions d'agentes et d'agents des trois versants de la Fonction publique.



AMPLITUDE
GRILLE INDICIAIRE

1980

DE 1
À 4,7

2024

DE 1
À 2,28

NOMBRE DE
SALARIÉS
ENTRE LE SMIC
ET LE SMIC +10 %

1980

DE 10
À 15 %

2021

DE 27
À 29 %

**CES RAPPELS HISTORIQUES
SOULIGNENT COMBIEN LES
POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ ONT
CONDUIT AUX DÉTÉRIORATIONS
PROFONDES DES GRILLES INDICIAIRES
ET DES CARRIÈRES EN QUATRE
DÉCENNIES.**

IFSE 2024

Au 1^{er} janvier, une revalorisation forfaitaire de l'IFSE d'un montant annuel de

- ♦ 865 € brut pour les attachés·es
- ♦ 350 € brut pour les secrétaires administratif·ves.

**IFSE 2024
PAS D'ÉQUITÉ,
EXCLUSION DES ADJAENES.**



PRIME ET MÉRITE

C'est l'idée fixe d'Emmanuel Macron et de Stanislas Guerini : mieux récompenser le mérite des fonctionnaires, celles et ceux « qui se décarcassent ». Et qu'on se le dise, le projet de loi prévu pour le second semestre 2024 traduira cette orientation nous promettent-ils.

Mais, quelle est la réalité derrière ces formules ?

La première chose à préciser, c'est que c'est bien de primes dont il est question. C'est par ce canal de rémunération que le supposé mérite – des un·es mais pas des autres – serait rétribué... Diviser pour mieux régner et moins faire cotiser...

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- ✓ 2 000€ de traitement minimum ;
- ✓ l'indexation du point d'indice à l'augmentation du coût de la vie ;
- ✓ l'abandon de toute réforme visant à mettre en place une rémunération au mérite ;
- ✓ l'intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial.

CIA 2024

Une enveloppe de convergence nationale des niveaux de CIA. Les crédits sont ciblés sur les académies dont les niveaux moyens de CIA sont inférieurs à la moyenne nationale.

- ♦ 750 € pour les AAE
- ♦ 550 € pour les SAENES
- ♦ 400 € pour les ADJAENES

**CIA 2024
PAS D'UNITÉ,
DES AUGMENTATIONS DIFFÉRENTES ET
POSSIBLES SUIVANT VOTRE ACADÉMIE...**

PART DES PRIMES

1980

2024

Sans indemnité de résidence, ni supplément familial de traitement

9,2 %

21,7 %

Avec indemnité de résidence et supplément familial de traitement

15,9 %

23,4 %

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !